

FICHE SIGNALÉTIQUE

RAMUC®

KOP-COAT

Date de révision 05-juin-2014
Version 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit Ramuc Type A-2 Dawn Blue Pool Paint
Code du produit 962232801

Fournisseur Kop-Coat, Inc.
RAMUC
36 Pine Street
Rockaway, NJ 07866

Numéro de téléphone d'appel d'urgence Chemtrec: 1-800-424-9300 for US
+1 703-527-3887 outside US

2. Identification des dangers

Aperçu des urgences

Pourrait causer une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires
Vapeur et liquide combustibles

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Yeux Peut provoquer une irritation des yeux.

Peau Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Inhalation Peut irriter l'appareil respiratoire. Peut être nocif par inhalation.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets chroniques Aucun effet connu suivant les informations fournies.

Conditions médicales aggravées Troubles visuels pré-existant. Troubles respiratoires. Poumons.

Danger pour l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques. Upon rupture of sealed battery:.

3. Composition/Information sur les composants

Component	No. CAS	% en poids
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6 (10-30)	98-56-6	10-30
Titane (dioxyde de) 13463-67-7 (10-30)	13463-67-7	10-30
AROMATIC PETROLEUM DISTILLATES 64742-95-6 (10-30)	64742-95-6	10-30
CLAY (KAOLIN) 1332-58-7 (10-30)	1332-58-7	10-30

Silice 7631-86-9 (1-10)	7631-86-9	1-10
Chlorinated paraffin 63449-39-8 (0.1-1)	63449-39-8	0.1-1
Aluminium Hydroxide 21645-51-2 (0.1-1)	21645-51-2	0.1-1
Styrene monomer 100-42-5 (0.1-1)	100-42-5	0.1-1

4. Premiers soins

Conseils généraux	Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau	Wash off immediately with soap and plenty of water for at least 15 minutes while removing all contaminated clothing and shoes. Call a poison control center or doctor for treatment advice. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instructions du personnel médical. Essayez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Avis aux médecins	Il n'existe aucun antidote spécifique pour les effets d'une surexposition à ce matériau. Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Indice d'inflammabilité	Liquide combustible.
Point d'éclair	102 °F / 39 °C
Moyen d'extinction approprié	L'eau peut être utilisée pour refroidir et prévenir la rupture des récipients qui sont exposés à la chaleur d'un incendie. CO2, poudre chimique, sable sec, mousse antialcool.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique aucune.

Sensibilité à une décharge statique aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Déplacez matériau qui ne brûle pas, si possible, dans un endroit sûr dès que possible. Les pompiers doivent être protégés contre les risques d'explosion en éteignant le feu. Décontaminer soigneusement tous les équipements de protection après utilisation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. As in any fire, wear self-contained breathing apparatus and full protective gear.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Méthodes de confinement Endiguer pour recueillir de grands déversements liquides. Absorbent avec de la terre, du sable ou un autre matériau non combustible et mettre dans des conteneurs pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Enlever avec un absorbant inerte.

7. Manipulation et entreposage

Conseils pour une manipulation sans danger Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Empty containers may retain product residue or vapor. Assurer une ventilation adéquate. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Bien laver après manipulation.

Mesures techniques/conditions d'entreposage Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	Mexique
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6	TWA: 2.5 mg/m ³ F	TWA: 2.5 mg/m ³ F TWA: 2.5 mg/m ³ dust (vacated) TWA: 2.5 mg/m ³		TWA: 2.5 mg/m ³
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
CLAY (KAOLIN) 1332-58-7	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Silice 7631-86-9		(vacated) TWA: 6 mg/m ³ <1% Crystalline silica TWA: 20 mppcf : (80)/(% SiO ₂) mg/m ³ TWA	IDLH: 3000 mg/m ³ TWA: 6 mg/m ³	
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction			
Styrene monomer 100-42-5	STEL: 40 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 215 mg/m ³ (vacated) STEL: 100 ppm (vacated) STEL: 425 mg/m ³ Ceiling: 200 ppm	IDLH: 700 ppm TWA: 50 ppm TWA: 215 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 425 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 215 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 425 mg/m ³
Component	British Columbia	Alberta	Quebec	Ontario TWA EV
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6 (10-30)	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Titane (dioxyde de) 13463-67-7 (10-30)	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
CLAY (KAOLIN) 1332-58-7 (10-30)	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Aluminium Hydroxide 21645-51-2 (0.1-1)	TWA: 1.0 mg/m ³			TWA: 1 mg/m ³

Styrene monomer 100-42-5 (0.1-1)	TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 85 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 170 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 213 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 426 mg/m ³ Skin	TWA: 35 ppm STEL: 100 ppm
---------------------------------------	-----------------------------	---	---	------------------------------

Autres directives relatives à l'exposition Limites libérés révoqués par la décision de la Cour d'appel dans AFL-CIO contre OSHA, 965 F. 2d 962 (11 Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains Rubber/latex/neoprene or other suitable chemical resistant gloves
Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection. Wear protective gloves and additional protective clothing as necessary to prevent exposures.
Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements loc.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide
Odeur type hydrocarbure
Couleur bleu

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Methods</u>
pH	Not applicable	
Point/intervalle d'ébullition	Not determined	
Point d'éclair	39 °C / 102 °F	
Taux d'évaporation	< 1	Butyl acetate=1
Limites d'explosivité supérieure		
inférieure		
Pression de vapeur	donnée non disponible	
Densité gazeuse	donnée non disponible	
Densité	1.46	
Viscosité, cinématique	donnée non disponible	
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	
Propriétés explosives	donnée non disponible	

AUTRES INFORMATIONS
Teneur en COV (Composés organiques Volatils) 322 g/L
Point de fusion/congélation donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Produits incompatibles Agents oxydants ou réducteurs. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conditions à éviter	Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Le produit lui-même n'a pas été testé

Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Parachlorobenzotrifluoride	13 g/kg (Rat)	2 mL/kg (Rabbit)	33 mg/L (Rat) 4 h
Titane (dioxyde de)	10000 mg/kg (Rat)		
AROMATIC PETROLEUM DISTILLATES		2000 mg/kg (Rabbit)	3400 ppm (Rat) 4 h
Silice	5000 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	2.2 mg/L (Rat) 1 h
Aluminium Hydroxide	5000 mg/kg (Rat)		
Styrene monomer	1000 mg/kg (Rat)		11.8 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique Pas d'information disponible

Cancérogénicité Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
Titane (dioxyde de)		Group 2B		X	
Silice		Group 3			
Chlorinated paraffin		Group 2B		X	
Styrene monomer		Group 2B	Reasonably Anticipated	X	

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 2B – Possiblement cancérogène chez l'Homme

Groupe 3 - non classifiable en matière de cancérogénicité chez les humains

NTP : (National Toxicity Program)

Prévision raisonnable – Peut être raisonnablement considéré comme cancérogène pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Effets sur l'organe-cible Yeux Poumons Appareil respiratoire

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour d'autres organismes
Parachlorobenzotrifluoride			EC50: 48 h Daphnia magna 3.68 mg/L		

AROMATIC PETROLEUM DISTILLATES		LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 9.22 mg/L	EC50: 48 h Daphnia magna 6.14 mg/L		
Silice	EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 440 mg/L	LC50: 96 h Brachydanio rerio 5000 mg/L static	EC50: 48 h Ceriodaphnia dubia 7600 mg/L		
Chlorinated paraffin		LC50: 96 h Lepomis macrochirus 300 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 0.0109 mg/L flow-through LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 94.5 - 271 mg/L static LC50: 96 h Lepomis macrochirus 0.1 mg/L flow-through LC50: 96 h Pimephales promelas 100 mg/L static			
Styrene monomer	EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 1.4 mg/L EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.72 mg/L EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.46 - 4.3 mg/L static EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.15 - 3.2 mg/L static	LC50: 96 h Pimephales promelas 3.24 - 4.99 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 19.03 - 33.53 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 6.75 - 14.5 mg/L static LC50: 96 h Poecilia reticulata 58.75 - 95.32 mg/L static	EC50: 48 h Daphnia magna 3.3 - 7.4 mg/L		

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation .

Mobilité Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Parachlorobenzotrifluoride	3.7
Chlorinated paraffin	6
Styrene monomer	2.95

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

US EPA Numéro de déchet

D001

14. Informations relatives au transport

Note

This product is not regulated by US DOT when shipped by ground in containers < 119 gallons.

DOT

(Si expédiés dans des emballages de vrac par transport terrestre)

MEX donnée non disponible

IATA

No. ONU UN1263
Nom d'expédition Peinture
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III

IMDG

Nom d'expédition Peinture
Classement des dangers 3
No. ONU UN1263
Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires

Inventaires internationales

TSCA Est conforme à (aux)
DSL Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS -
ENCS -
Chine -
KECL -
PICCS -
AICS -
NZIoC -

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

"-" - Inconnu. N'est pas classée.

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom Chimique	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Styrene monomer	0.1-1	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé oui
Risque chronique pour la santé non
Risque d'incendie oui
Risque d'échappement soudain de la pression non
Danger de réaction non

Loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Styrene monomer	1000 lb			X
CI Pigment Blue 15:2/Chlorophthalocyaninato copper		X		

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Hazardous Substances RQs	Extremely Hazardous Substances RQs	RQ
Styrene monomer	1000 lb		RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	Prop. 65 de la Californie
Titane (dioxyde de)	Carcinogen
Chlorinated paraffin	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Parachlorobenzotrifluoride		X	X		
Titane (dioxyde de)	X	X	X		
CLAY (KAOLIN)	X	X	X		
Silice	X	X	X		
Styrene monomer	X	X	X	X	
CI Pigment Blue 15:2/Chlorophthalocyaninato copper		X	X		
Stoddard Solvent	X	X	X		

Règlements internationaux

Mexique - classe Risque modéré, classe 2

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matériaux très toxiques

B3 Liquide combustible



16. Autres informations

NFPA	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 2	Stabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Personal protection X

Préparé par Kop-Coat, Inc.
Regulatory Affairs

Date de révision 05-juin-2014
Note sur la révision Pas d'information disponible.

Legend:
NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Clause de non-responsabilité
Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique signalétique